

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-753

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 20**

Après l'alinéa 34, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis* - L'article 15 de la loi n° 94-1162 du 29 décembre 1994 de finances pour 1995 est abrogé. ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination : suppression d'un renvoi à une référence abrogée.